

BAREME DES REMBOURSEMENTS

des frais de déplacements des Arbitres, Arbitres Assistants et Délégués opérant pour le compte du
DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL
SAISON 2013 / 2014

A. INDEMNITE FIXE D'EQUIPEMENT ET DE REPRESENTATION

Arbitrage Seniors	
Arbitre Central Division Elite	32 €
Arbitre Central Autres Divisions	28 €
Arbitre Assistant	22 €
Délégation	11 €
Coupe d'Allier Seniors	
Arbitre Central	28 €
Arbitre Assistant	22 €
Futsal Seniors (Forfait, sans frais de déplacement)	37 €
Football Diversifié (Forfait, sans frais de déplacement)	27 €
Arbitrage Jeunes	
Arbitre Central U19 (18 ans) U17 (15 ans)	22 €
Arbitre Central U15 (13 ans)	20 €
Arbitre Assistant (toutes catégories jeunes)	14 €
Arbitre Benjamins (Forfait, sans frais de déplacement)	20 €
Coupe Jeunes (Forfait, sans frais de déplacement)	27 €
Coupe d'Allier Jeunes	
Arbitre Central U19 (18 ans) U17 (15 ans)	22 €
Arbitre Central U15 (13 ans)	20 €
Arbitre Assistant	17 €
Futsal Jeunes (Forfait, sans frais de déplacement)	30 €
Féminines Compétitions Régionales (Championnat - Coupes)	
Arbitre central	28 €
Arbitre Assistant	22 €

B. FRAIS DE DEPLACEMENT

La distance kilométrique entre la résidence et le lieu de la rencontre est basée par voie routière sur le trajet **BASE FOOTCLUBS**.

Le montant des frais de déplacement est calculé en multipliant le kilométrage parcouru (distance référence x 2) par l'indemnité kilométrique.

Indemnité kilométrique 0,396 € par km avec minimum 12 €

C. INDEMNITE CONTROLE -EXAMEN - TUTORAT Forfait : 22 €

D INDEMNITE FORMATION ARBITRE Forfait : 19 €

Les indemnités doivent être réglées le jour même aux ayants droit, soit avant, soit après le match. En cas de non paiement, le Comité Directeur et ses Commissions prendront toutes les mesures afin que le bon droit de chacun soit respecté.

Toute contestation ou réclamation relative au règlement financier d'un match devra être présentée au District dans un délai de 24 heures pour pouvoir être prise en considération.